

et de Felle Anne Therese Passi a esté baptisée
estant née le jour d'aujourd'hui sur la minute
le portain a esté sieur mare artoine blanc
bourgeois en la ville de toulon la mort a esté
faite agnes blain par un s'igné avec moy
Harclos *Blanc*
agnes Phai

entert de
Louis giraud

Reynold d'Ince vire
L'on mil sept cent vingt de la et l'onsieme jour du mois
de fevrier en presence des temoins soussignés a esté
enterté dans la cimetiére de cette parroisse sur les
ving heures de soit Louis giraud habitant de la ville
de toulon a esté dans sa barrique terroir de saint
pierre depuis quelques années mort le meme jour
immédiatement apres la minuit apres avoir receu
le sacrement de l'extremé onction et non celui de
la sainte eucharistie a cause de son imbecillité estant
agé de dit giraud d'environ quatre vingt ans

Joseph marini

Reynold d'Ince vire
L'on mil sept cent vingt deux et le seize du mois de
fevrier apres une publication des bans faite ayant
obtenu dispense des deux autres publications et les
autres formalités de droit observées mariage a esté
celebré en face de nostre sainte mere leglise et dans
cette eglise parroissiale entre Louis barabier fils de
feu jacques et de feu marguerite fille veuf de

Mariage
Louis barabier



GENCO DAIR

5-

moi *GENCO DAIR* jeune maussane agée d'environ
quarante cinq ans d'une part et
marie *GENCO DAIR* veuve fille de mort et de
anne qu'elle veuf de francois artoison agée
d'environ trente huit ans tous de cette parroisse
de la garde d'autre part l'un et l'autre confessés
et communies et assistés de leurs plus proches parents
et amis et de suite la sainte messe a esté celebrée
au grand hautel de cette parroisse la tout en
presence des dits parents et amis qui mesme
qui a esté avec les temoins a seoir am broise marin
mari gardant et honnoré hugues Amourin hugues
invevry Joseph Bouffier Reynold d'Ince vire
marguerite
L'on mil sept cent vingt deux et le seize du mois
de fevrier apres une publication des bans faite
ayant obtenu dispense des deux autres publications
et les autres formalités de droit observées mariage
a esté celebré en face de nostre sainte mere leglise
et dans cette eglise parroissiale entre guillaume
villon fils de feu jean et de feu marguerite anie le
veuf de magdelaine huguesse du lieu de la garde
agé d'environ quarante ans d'une part et catharina
grasse veuf de francois reboyer de la ville de
toulon agée d'environ quarante ans d'autre part
l'un et l'autre confessés et communies et assistés
de leurs plus proches parents et amis et de suite

Marguerite
guillaume villon